

Compte rendu synthétique
du Conseil Municipal
Réunion du 14 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice 19 Présents 14 Votants 18 Date de convocation : 7 décembre 2015
L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BENESSE, Maire.

Etaient présents : M. BENESSE, M. BETHANCOURT, Mme BOURGADE, Mme CAIOLA, M. DELL'ORME, Mme FILLON, Mme GASCOIN, Mme HARRIS, M. LAPEYRE, M. MONDOU, Mme PELISSIER, Mme PICHEVIN, M. ROUAUX, Mme SECCO

Etaient absents : M. BERNASCONI (pouvoir à M. MONDOU), Mme BROUARD (pouvoir à Mme FILLON), M. GOUVERNEUR (pouvoir à M. BENESSE), M. HEINTZ (pouvoir à Mme GASCOIN), M. KEREVER

Secrétaire de séance : M. Marc BETHANCOURT

DELIBERATIONS

I – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Après avoir entendu le rapport de M. MONDOU, 1^{er} adjoint au maire en charge de la vie associative,

Considérant l'avis de la commission communale « associations et culture » en date du 2 décembre 2015 qui a instruit les dossiers de demande de subvention déposés par les associations communales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer comme subvention liée au fonctionnement des associations communales pour l'année 2015 :

- la somme de **600 €** (six cents euros) à l'« **Association Communale de Chasse Agréée** » à 11 voix pour, 1 abstention (Mme PICHEVIN) et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **600 €** (six cents euros) à l'association « **Activ'Ados** » à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **200 €** (deux cents euros) à l'association « **ASGAMY** » à 11 voix pour, 1 abstention (Mme PICHEVIN) et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **300 €** (six cents euros) à l'association « **Danse Club Saint-Morillonnais** ». à 10 voix pour, 2 abstentions (Mme PICHEVIN, M. DELL'ORME) et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **450 €** (quatre cent cinquante euros) à l'association « **Energy St-Morillonnaise** » à 12 voix pour et 5 voix contre (Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON) - Mme BOURGADE ne participe pas au vote.
- la somme de **300 €** (trois cents euros) à l'association « **La Cajolerie** » à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **1.000 €** (mille euros) à l'association « **La Grappouille** » à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **300 €** (trois cents euros) à l'association « **Les Chœurs de Saint-Mo** » à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).

- la somme de **250 €** (deux cent cinquante euros) à l'association « **Les Escargots de Saint-Morillon** » à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **250 €** (deux cent cinquante euros) à l'association « **Les Vétérans de Saint-Morillon** » à 10 voix pour, 1 abstention (M. BETHANCOURT) et 7 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme PICHEVIN, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).
- la somme de **450 €** (quatre cent cinquante euros) à l'association « **Saint-Morillon en fête** » (Comité des fêtes) à 10 voix pour et 6 voix contre (Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions spécifiques suivantes :

- la somme de **100 €** (cent euros) à l'association « **Activ'Ados** » à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON) afin de valoriser l'attention portée par son président à la rédaction du dossier de demande de subvention déposé au nom de cette association.
- la somme de **300 €** (trois cents euros) à l'association « **Saint-Morillon en fête** » (Comité des fêtes) à 12 voix pour et 6 voix contre (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX et Mme FILLON) du fait de sa création au cours de l'année en cours.
- la somme de **2.300 €** (deux mille trois cent euros) à l'association « **La Grappouille** » à 13 voix pour et 5 abstentions (Mme BOURGADE, Mme GASCOIN, M. HEINTZ, Mme SECCO, M. ROUAUX) au titre de la participation de la commune au financement de l'activité « bibliothèque » assurée par cette association.

Ces sommes seront prélevées à l'article 65748 du BP 2015.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 15.